

Des avis de la Sicile nous apprennent, qu'il y a eu dans cette île un soulèvement très-fé-riéux. Depuis 20 ans la gabelle ou le droit sur l'huile avoit été perçu pour le compte du roi ; & cette denrée ne se vendoit qu'à raison de 4 carlins la livre. Récemment le gouvernement n'osant lui-même en hausser le prix, le donna en admodiation à un fermier, sous des conditions qui obligerent celui-ci à en augmenter le prix d'un tiers. Le peuple fit les plus vives représentations au vice-roi : comme elles ne produisirent pas l'effet désiré, une partie des révoltés se porta à la maison du traitant ; & sans forme de procès, ils s'en firent justice eux-mêmes, en le massacrant lui & tous ses commis ou suppôts. Le vice-roi ne vit d'autre moyen d'appaîser la sédition, qu'en remettant l'huile à son ancien prix, & la perception de l'impôt sur le pied, où elle avoit été jusqu'alors.

La chose n'a pas été portée à cet excès à Milan : des opérations de finance y ont également déplu ; mais l'on n'en peut encore parler avec l'instruction nécessaire. Voici ce qu'on écrit à ce sujet de Parme. » Nous apprenons » de Milan, que M. le comte de Wilzeck, » ministre-plénipotentiaire au gouvernement de » la Lombardie-Autrichienne, s'étant rendu à » l'assemblée de la corporation municipale, y » demanda, par ordre de l'empereur, un sub- » side d'un million & demi, comme le produit » de la taxe de guerre pour l'année 1790 ; mais » que le chef de la corporation lui répondit, » que S. M. ne pouvoit ignorer l'état de dé- » tresse, où se trouvoit toute la Lombardie, » & qui la mettoit dans l'impossibilité la plus » absolue de porter cette surcharge. Après cette » réponse (ajoute-t-on), la séance se conti-
Tome I. X